

## **Séance du conseil municipal : 16 Septembre 2021 à 19h30.**

**Date de la convocation : 6 septembre 2021**

**Membres présents :** Mme. CARDONA Corinne, Mme MATHIAS Anne-Laure, M. JOLLY François, Mme BOUDOYAN Stella, M. COUTEAU Philippe, Mme ZIMBOULAS Marie-Martine, M. MARQUET Jean-Baptiste, Mme LOPES Isabelle, Mme LOUSTEAU Julie, M. VIAL Jacques-Olivier, M. LOMBARD Alexandre, M. BOURGEON Pierre

**Membres absents excusés :** M. MICHEL Jean-Bernard pouvoir à Mme CARDONA  
Mme RIOU Évelyne pouvoir à Mme ZIMBOULAS Marie-Martine  
Mme LOPES Isabelle pouvoir à M. JOLLY François

Mme le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique
- Proposition de Mécénat en collaboration avec l'O.N.F.

Accepté à l'unanimité.

### **1/ Désignation secrétaire**

M. Jean-Baptiste Marquet est désigné secrétaire de séance.

### **2/ Approbation PV du 9 Juin 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Présentation de la vidéoprotection par la gendarmerie**

Deux référents sûreté du groupement de Gendarmerie du Rhône viennent présenter la vidéoprotection, afin d'accompagner et de conseiller les communes. Pour notre commune les finalités seraient les suivantes :

- La protection des bâtiments et les installations publiques et leurs abords,
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- La prévention des actes de terrorisme, la prévention de l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Un diagnostic a été réalisé sur la commune afin de proposer une stratégie de sûreté. La mise en place d'un poste de pilotage serait retenue. Il s'agit d'un poste permettant de visionner les images du système de vidéoprotection en temps réel ou à posteriori. Les images sont stockées durant 30 jours.

Mme le Maire indique que le sujet de ce soir n'est pas de débattre sur la mise en place ou non de ce système mais simplement une présentation. Il sera demandé des statistiques à la gendarmerie de Neuville sur Saône sur des faits commis à Poleyieux sur la Commune. Ce système peut être subventionné par différents organismes. Pour notre commune le reste à charge serait compris entre 10 000€ et 15 000€. Différents devis seront demandés à plusieurs sociétés spécialisées.

#### **4/ Signature du Contrat Enfance Jeunesse**

Madame BOUDOYAN informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse a été jusqu'à présent le contrat porté par les Caisses d'Allocations Familiales pour encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, et faire bénéficier les communes de subventions.

Ce contrat a été remis en question par la CAF, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion. De ce fait la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale. Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la Collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône en matière de services aux familles dans les domaines d'interventions suivants :

- Enfance.
- Jeunesse.
- Parentalité.
- Accès aux droits.
- Inclusion numérique.
- Animation de la vie sociale.
- Logement.
- Handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

Cette Convention Territoriale Globale matérialise également l'engagement conjoint de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et de la Collectivité à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse qui arrive à échéance le 31 décembre 2022 par le biais des bonus territoires.

Où l'exposé de Madame BOUDOYAN,

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention,

De lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents permettant la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

#### **5/ Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec la Graine au Vent**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or et l'association « La Graine au Vent », en charge de l'accueil régulier et occasionnel des enfants du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement est conclue pour une période de 3 ans qui prendra fin au 31 décembre 2021.

Il convient donc de renouveler cette convention afin de permettre à la commune d'apporter à l'association son concours financier par le biais d'une subvention versée en quatre échéances trimestrielles et ce à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Après délibération, par 14 voix pour 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre l'association « La Graine au Vent » et la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or.

#### **6/ Dispositions concernant les apports de terre sur la commune**

Mme Cardona informe le Conseil Municipal que depuis quelques années les agriculteurs apportent de gros volumes de terre sur leur terrain, ce qui a voulu cette année une invasion d'ambrosie dans la commune.

De plus, les camions qui transportent cette terre sont le plus souvent supérieurs aux gabarits autorisés sur la Commune, et détériorent les routes de notre village. Le PLU-H règlemente cet apport qui doit être soumis à une autorisation d'urbanisme, ce qui est rarement le cas.

Mme le Maire indique que notre petite commune se retrouve seule et démunie face à cette invasion d'ambrosie car la Métropole de Lyon n'a pas eu les moyens humains pour nous aider.

Mme CARDONA propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté interdisant aux seuls agriculteurs d'apporter de la terre sur la Commune. Il sera bien sûr possible pour les nouvelles constructions de maisons de faire évacuer la terre.

Accepté à l'unanimité.

## **7/ Règlementation de la circulation auto-moto sur la route du Mont Verdun**

Mr le Maire de Limonest demande le déclassement de la route du Mont Verdun de la liste des routes à grandes circulations afin de supprimer la circulation toute l'année. Cette route est limitrophe et est un point d'accès à Poleymieux. Mme Cardona rappelle que cette voie est déjà fermée les week-ends et jours fériés du 1 Avril au 31 octobre. Le débat s'ouvre. Le Conseil Municipal craint qu'il y ait un impact sur la circulation à Poleymieux et que celle-ci se reporte notamment sur le chemin du Robiat. Mme le Maire, demandera au Mr Le Maire de Limonest ses arguments sur un tel dispositif. Le conseil Municipal souhaite reporter ce vote lors de la prochaine séance.

## **8/ Exonération de Taxe Foncière**

Madame le Maire présente les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Madame le Maire précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ABROGE la délibération n° 2021-041 en date du 16 septembre 2021 décidant la suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
- LIMITE l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

## **9/ Signature de la convention unique pour la mission du CDG69**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que Centre de Gestion 69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise au nom de la Commune :

- Médecine préventive.
- Médecine statutaire et de contrôle.
- Mission d'inspection hygiène et sécurité.
- Conseil en droit des collectivités.
- Mission d'assistante sociale.
- Mission d'archivage pluriannuel.
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes.
- Mission d'intérim.

Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de la mission.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le Centre de Gestion 69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la convention unique du Centre de Gestion 69 et donne l'autorisation à Mme le Maire de signer cette convention unique et ses annexes.

#### **10/ Désignation d'un suppléant pour le Syndicat du Lycée de Neuville sur Saône :**

Mme le Maire rappelle que Mme Carole PERRIER a démissionné de son mandat d'élue. Elle était désignée en tant que déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks, il convient de procéder à son remplacement aux fins d'y siéger le cas échéant.

M. Jacques-Olivier VIAL se déclare candidat.

Après délibération, M. Jacques-Olivier VIAL est désigné délégué suppléant à l'unanimité des votes.

#### **11/ Désignation d'un suppléant pour le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or**

Mme le Maire informe que Mme Carole PERRIER était également désignée en tant que déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte Plaines Monts, il convient donc de procéder à son remplacement.

M. François JOLLY se déclare candidat.

Après délibération, M. François JOLLY est désigné délégué suppléant à l'unanimité des votes.

#### **12/ Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique**

Mme Boudoyan informe le Conseil Municipal que compte tenu des protocoles sanitaires, un de nos agents doit effectuer une heure en plus de ménage par semaine. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à prendre un arrêté pour augmenter d'une heure l'adjoint technique.

Accepté à l'unanimité

#### **13/ Proposition de Mécénat en collaboration avec l'O.N.F.**

Mme Mathias informe le Conseil Municipal que la société FORESTOR souhaite réaliser, pour le compte d'un parrain, une opération au profit de l'environnement pour un montant de 10 000 € HT, dont la commune deviendra ainsi le bénéficiaire de l'aide apportée. L'ONF sera chargé de la réalisation des travaux.

L'objectif du projet est la plantation de 48 placeaux de 21 plants (1008 plants) afin de diversifier les essences et de les tester face au changement climatique (cèdre de l'Atlas, Pin de Brutie et Pin Salzman ...). La surface totale de plantation est équivalente à environ 1 hectare. Cette plantation aura lieu sur la parcelle 9 occupée actuellement par une Douglasaie.

Le projet prévoit le reboisement d'une parcelle de 1 hectare en deux phases :

- Une première phase représentera environ la moitié de la surface à reboiser soit 0,5 hectare / équivalent et 504 plants.
- La deuxième phase serait réalisée après la coupe des Douglas restant, au bout de 2 à 3 ans.

Les travaux de plantation se dérouleront à l'automne 2021 pour la première phase.

En complément, la commune de Poleymieux au Mont d'Or s'engage à assurer le financement des opérations de dégagement des plantations réalisées sur les années suivantes afin d'assurer le bon développement des plants.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 14 voix pour et 1 abstention, autorise Mme le Maire à signer la convention d'opération de plantation avec l'ONF.

## **17/ Informations diverses :**

Etudes surveillées : Mme Boudoyan rappelle que l'étude scolaire est un service rendu par la Mairie aux parents. Cette année, compte tenu du protocole sanitaire, la Graine au Vent a dû embaucher une personne pour l'étude d'une classe. La Graine au Vent nous refacturera.

Composteur pédagogique : Mme Boudoyan informe le Conseil Municipal que le composteur pédagogique acquit par la commune sera présenté aux institutrices et à la Graine au Vent, qui gère la cantine, lors d'une réunion prévue le mardi 28 septembre.

Journée Européenne du Patrimoine : M. VIAL informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine la caborne aux Grandes Oreilles, à la Croix Rampau, doit être restaurée. Il y aura également des animations proposées à la Tour Risler et la Carrière du Py sera exceptionnellement accessible aux visiteurs.

M. VIAL demande des dates pour mettre en place les différents groupes de travail, dont le stationnement, la Tour Risler, et préemption commerciale. Un doodle sera proposé.

Mme Cardona souhaite organiser, en début d'année 2022, une réunion publique avec les habitants afin d'évoquer différentes thématiques : vie de la commune, enfouissement des lignes aériennes, informations générales... il s'agira d'un moment d'échanges entre la population et les élus.